

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14504**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur réalisateur audiovisuel

Nouvel intitulé : Réalisateur / Concepteur audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ciné créatis Ouest Atlantique	Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur réalisateur audiovisuel concourt à une ou plusieurs phases de la création et de la réalisation artistique, technique et opérationnelle d'une production audiovisuelle (film, programme de télévision, site web, etc.).

Il met au point le scénario et le découpe en "plans". Ce découpage technique précise tous les détails concernant les décors, l'image et le son. Il a la "vision" du film et doit la transmettre au chef opérateur et à l'ingénieur du son pour le traitement de l'image et du son, ainsi qu'aux acteurs pour leur interprétation des personnages. Il est chef d'équipe et a un rôle central d'animation.

Avec le directeur de production, il recrute les artistes et les techniciens nécessaire au tournage et à sa préparation, et il coordonne leurs interventions sur ces étapes clés.

Le montage est le point ultime de l'activité créatrice du réalisateur, c'est au cours de cette opération que le film s'écrit sous sa forme définitive.

Les capacités attestées :

1. Elaborer des scénarii de créations audiovisuelles (F1- L'analyse des projets et des demandes de réalisations / F2- La définition et la structuration de projets de réalisations)
2. Organiser et diriger des réalisations de séquences (F1- La réalisation des story-boards et des découpages techniques / F2- Les réalisations des prises d'images et des enregistrements de bandes sons)
3. Finaliser des réalisations audiovisuelles (F1- Les réalisations des montages audiovisuels / F2- Les retraitements d'images et des éléments visuels)
4. Coordonner des déroulements de projets audiovisuels (F1- La constitution et la direction d'équipes de production / F2- La promotion de projets de réalisations)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le concepteur réalisateur audiovisuel exerce son métier aussi bien en régie, que dans un studio, sur un plateau ou une scène, qu'en extérieur en décors naturels...

Les conditions d'emploi varient selon la réalisation et le domaine de production concernés : court ou long métrage cinéma, programme de télévision, clip vidéo, spot publicitaire, etc...

Concepteur de projet

Responsable de fabrication

Cadre technico-artistique de la réalisation de l'audiovisuel

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification comporte cinq composantes :

Evaluation 1 : Imaginer des scénarii de créations audiovisuelles

Evaluation 2 : Réaliser des séquences audiovisuelles

Evaluation 3 : Finaliser des créations audiovisuelles

Evaluation 4 : Structurer un projet de réalisation audiovisuelle

Evaluation 5 : Analyser une conduite de projet audiovisuel

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes dont 4 professionnels extérieurs à l'établissement
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	5 personnes dont 4 professionnels extérieurs à l'établissement
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes dont 4 professionnels extérieurs à l'établissement
Par candidature individuelle	X	5 personnes dont 4 professionnels extérieurs à l'établissement
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	5 personnes dont 4 professionnels extérieurs à l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Concepteur réalisateur audiovisuel" avec effet au 30 juin 2008 jusqu'au 14 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Concepteur réalisateur audiovisuel" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[site internet](#)

Lieu(x) de certification :

Ciné créatis Ouest Atlantique : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Nantes]

1, rue des stocks

44000 Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Réalisateur / Concepteur audiovisuel](#)